



MEMBRES

CONDITIONS GÉNÉRALES

VOYAGE INCITATIF BUMPER TO BUMPER 2026

1. Les sommes dues pour le(s) voyage(s) devront être acquittées ou gagnées avant le **1er décembre 2025**. Le non-respect des délais de paiement peut entraîner l'annulation de la participation sans remboursement.
2. Les billets d'avion sont strictement valides pour le passager nommé à l'inscription et ne peuvent être transférés après le **1er septembre 2025**. Toute demande de transfert de billet doit être effectuée avant cette date à evenements@bumpertobumper.ca
3. Un passeport valide avec au moins six mois de validité après la date de retour est obligatoire pour tous les participants. Chaque voyageur est entièrement responsable de s'assurer que son passeport respecte les exigences d'entrée du pays de destination et de tout point de transit.
4. Le propriétaire de l'atelier ou un employé clé doit obligatoirement être présent lors du voyage.
5. Ce voyage est exclusivement destiné aux propriétaires et/ou aux membres clés du personnel en tant que participants. Toutefois, les membres de la famille et les autres employés peuvent être les invités du propriétaire ou du membre du personnel clé. La participation est sujette à la vérification et à l'approbation de Uni-Sélect Inc.
6. Tous les participants doivent être âgés de plus de 18 ans.
7. Les prix d'inscription sont basés sur une occupation double. Les demandes pour une occupation simple sont sujettes à disponibilité et entraîneront des frais supplémentaires.
8. Les participants peuvent accumuler des dollars-voyage jusqu'à concurrence du montant couvrant deux forfaits du Programme Explore du voyage incitatif 2026 (soit une valeur maximale de 33 196 \$)
9. Les dollars-voyage provenant des fournisseurs participants ne peuvent être utilisés que pour les forfaits du Programme Explore du voyage incitatif 2026. Ils ne sont ni transférables, ni monnayables et ne peuvent pas être utilisés pour payer une annulation, un changement de nom ou des frais d'inscription tardive, des primes d'assurance, etc.
10. Les participants souhaitant prolonger leurs vacances avant ou après le voyage doivent contacter Danyka Pinsonneault au plus tard le **1er septembre 2024** pour organiser les arrangements nécessaires. Les demandes d'extension sont sujettes à disponibilité et entraîneront des coûts supplémentaires.
11. Pour un aperçu complet de ce que votre voyage comprendra, veuillez consulter les Inclusions du Programme fournies.
12. Pour des précisions sur ce que votre voyage n'inclut pas, veuillez consulter les Exclusions du Programme détaillées dans la documentation fournie.
13. Les participants sont responsables de l'organisation de leurs vols de correspondance et de couvrir les coûts associés.
14. Les participants sont responsables de l'organisation et du paiement de toute activité supplémentaire, repas ou services non explicitement inclus dans l'itinéraire fourni. Uni-Select Inc. proposera des excursions optionnelles ou des surclassements moyennant un coût supplémentaire, que les participants pourront choisir d'acheter à leur discrétion.
15. Uni-Select Inc. se réserve le droit de modifier l'itinéraire, les hébergements ou d'autres détails du voyage si nécessaire. Les participants seront informés de tout changement significatif dès que possible.
16. La participation au voyage nécessite que les clients soient en règle avec Uni-Select Inc. et soient des clients en compte au moment du voyage. Uni-Select Inc. se réserve le droit de révoquer la participation en cas de non-respect de ces conditions.
17. Les participants et leurs invités doivent respecter toutes les lois, réglementations et politiques applicables du Canada et du pays de destination pendant toute la durée du voyage. Uni-Select Inc. ne sera pas responsable des problèmes légaux ou conséquences découlant du non-respect par les participants et leurs invités.
18. Uni-Sélect n'assume aucune responsabilité envers les Participants ou leurs invités, pour quelque raison que ce soit, y compris, mais sans s'y limiter, à la suite de tout changement ou annulation de ce voyage. Il est conseillé aux participants de lire attentivement les termes et conditions de leur police d'assurance voyage, y compris les limites de couverture, les exclusions et les procédures de réclamation. Uni-Select Inc. recommande vivement à tous les participants de souscrire une assurance voyage complète pour se protéger contre les événements imprévus tels que l'annulation du voyage, l'interruption ou les urgences médicales. Les participants doivent s'assurer que leur couverture d'assurance répond à leurs besoins spécifiques et offre une protection adéquate pour la durée et les activités du voyage.
19. Le siège social est responsable de la facturation du voyage.
20. Consentement à l'utilisation des renseignements : Chaque Participant et ses invités, le cas échéant, autorisent Uni-Sélect et ses sociétés affiliées à utiliser les renseignements, y compris les renseignements personnels recueillis dans ou en vertu de la présente Entente aux fins suivantes : (i) pour l'envoi d'informations ou d'avis, (ii) pour la révision continue du crédit par Uni-Sélect, ses sociétés affiliées et leurs fournisseurs de services de crédit, (iii) pour la préparation d'analyses statistiques, et (iv) tel qu'autrement indiqué dans la Politique de protection de la vie privée de Uni-Sélect qui se trouve à l'adresse suivante : <https://www.uniselect.com/en/privacy-policy>.
21. Les parties ont demandé que les présentes conditions générales et tous les documents y afférents soient rédigés en anglais.